



ASURANCE TOUS RISQUES ET ASSISTANCE

Assureur responsable

La compagnie d'assurance est **Loca-Voyages ALLIANZ**.

Conditions de souscription s'appliquant au locataire :

- 2 conducteurs maximum
- Avoir plus de 23 ans
- Être titulaire du permis B depuis au moins 3 ans

L'assurance couvre en tous risques sans bonus/malus :

- Les dégâts responsables.
- Le vol, l'incendie, le bris de glace.
- Le risque locatif.
- Le conducteur et les passagers.
- Voir détails en lien en fin de page

L'assurance ne couvre pas :

- le locataire lorsqu'il est dans l'incapacité de restituer au Propriétaire les clefs originales du véhicule après avoir constaté le vol de celui-ci.
- Quand le conducteur est en état d'ivresse tel que défini par le code de la route, ou lorsque le conducteur a fait usage de drogues ou de stupéfiants également interdits, ou lorsque le conducteur aura absorbé des médicaments (prescrits ou non), dont la notice précise que son usage est de nature à provoquer un état de somnolence.
- Quand les dommages au véhicule surviennent postérieurement à la date et heure de restitution prévues au contrat.
- Lorsque le véhicule n'est pas équipé avec les équipements hivernaux obligatoires dans le département ou pays où a lieu le sinistre.
- Si le Locataire et/ou le conducteur ont fournis de fausses informations concernant leur(s) identité(s) ou la validité de leur permis de conduire.
- Quand les dommages résultent d'un fait volontaire du Locataire et/ou conducteur.
- Quand le véhicule est utilisé en surcharge ou transportant un nombre de passagers supérieur à celui autorisé sur la carte grise.

Assistance

- L'assistance comprise dans le prix de la location est l'Assistance « Performance » (voir détail su
- Le conducteur et les passagers transportés bénéficient d'une assistance à l'occasion d'un déplacement et pour un événement lié à l'utilisation du véhicule.
- La prestation d'assistance consiste essentiellement à acheminer le véhicule en panne ou accidenté (hors état de rouler) jusqu'au garage le plus proche, et à rapatrier son ou ses occupants.
- L'assistance offre également des informations et des conseils utiles pour la rédaction d'un constat amiable à la suite d'un accident matériel de la circulation et à l'utilisation du camping car.
- En cas de panne, le locataire devra suivre les consignes de l'assistance pour effectuer les bons gestes. Dans le cas contraire, il pourra être tenu responsable des dégâts résultant d'une mauvaise manipulation. Les propriétaires peuvent demander le détails de l'assistance par simple mail à locavoyages@loca-voyages.com
- Vous disposez, aussi, de l'assistance totale au camping-car, aux personnes transportées et à vos animaux de compagnie, ainsi que d'Informations voyage (Formalités, itinéraires,) et pratiques, démarches administratives ou d'ordre privé.
- Description de l'assistance
- Assistance à la personne et au camping-cars + dépannage et conseils sur tout le véhicule, y compris cellule, par des techniciens spécialisés dans le domaine du camping-car.

Assurance Loca-Voyages ALLIANZ

- Détail de l'assurance et des assistances : [Votre texte de paragraphe](#)
- Conditions de rachat de franchise : [tarifs-du-rachat-de-franchise.pdf](#)
- Conditions générales assurance Allianz : [Votre texte de paragraphe](#)
- Informations suppression carte verte [Votre texte de paragraphe](#)
- Contact
- La Roche Batiot 85110 Saint Prouant
- [06 71 16 27 05](tel:0671162705)
- Inscription à l'Orias sous le N° 23004349
- locavoyages@loca-voyages.com
- [Nous contacter](#)